

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit et le trente et un mai, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

PRESENTS : Messieurs E. FARGIER, A. LOYET (+procuration de A. BENET), M. BOUSCHON, P. GAILLARD (+procuration de F. DUMAS), S. CIVIER, G. JALADE, A. BASTIDE, B. PERRUSSET (+procuration de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, R. THIOILLIERE, JC. COURT, L. BUFFET, JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (+procuration de D. BERAL), J. SOUBEYRAND, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE (+procuration de B. MEISS), S. REYNIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. LAVIALLE, JC. FLORY, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIELHE (+procuration de C. GARCIA),
Mesdames R. DUPLAN, M. ALLAMEL (+procuration F. NOGIER), MN. DURAND (+procuration de J. DURIEU), C. FAURE, P. ROUX, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, D. CHARITA

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 41

Procurations : 8

Votants : 49

Absents : 6

Date de convocation : 25/05/2018

Absents : Messieurs JP. LARDY, A. CHIRAUSSSEL
F. JOUFFRE, P. MANENT et Mesdames M.
DUBOIS et N. BARACAND

En présence des suppléants non votants :
Messieurs C. BOUTONNET

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : Modification du tableau de classement des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire (Avenant n°4)

La délibération du conseil communautaire du 5 décembre 2017 relative à la refonte des statuts de la communauté de communes prévoit en matière de sentiers de randonnée d'intérêt communautaire - article 2.1.2 - que : « Pour l'exercice de la compétence communautaire, le conseil communautaire aura toute latitude pour :

- rétablir la continuité d'un tracé existant interrompu pour quelque cause que ce soit afin de garantir l'existence d'un réseau de sentiers de randonnée cohérent et homogène,
- décider l'ouverture de nouvelles boucles ou sentiers de randonnée dans le respect de l'intérêt communautaire selon les critères de définition de la compétence et de sa mise en œuvre.
- de modifier en conséquence par délibération le tableau de classement des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire et la carte générale du réseau correspondante sans qu'il soit besoin de procéder à modification statutaire. »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de modifier le tableau de classement des sentiers d'intérêt communautaire :

- d'une part pour supprimer des tronçons qui posent problème en terme de continuité du réseau (refus des propriétaires de signer la convention, entraves diverses sur foncier privé),
- d'autre part, d'introduire de nouveaux tronçons qui viennent soit en substitution des sections supprimées évoquées ci-dessus, soit modifier le tracé initial au vu de nouveaux projets ou d'une plus grande sécurisation sur foncier communal.

Ces modifications sont inscrites aux tableaux ci-dessous.

Itinéraires à déclasser

Le col de l'Escrinet / Les Chalades (St Etienne de Boulogne)
--

Boucle de Chalencon (Labégude)

Itinéraires à intégrer

Serre de Suson / Conchy (St Etienne de Boulogne)
--

Bise / Gamondès (Genestelle)

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de Largentière le 06 JUIN 2018

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 1^{er} juin 2018
Le Président, Louis BUFFET

